

assurance-vie: abus de confiance sur personne agée

Par **Melvil**, le **02/10/2009** à **14:41**

Bonjour,

J'aimerais beaucoup recevoir des avis et des conseils. Cela me serait très utile!

Je vous expose la situation:

Quelques mois après la mort de mon grand-père, un "gentil" voisin de ma grand-mère s'est rapproché d'elle. Ma grand-mère avait alors 80 ans. Il l'a aidé à remplir ses impôts, la paperasse administrative... car elle ne l'avait jamais fait et était perdue.

Elle le trouvait "très compétent" et avait entièrement confiance en ses dires. Finalement, il l'a conseillé de vider son compte en banque où elle avait toutes ses économies pour l'investir dans une assurance vie. Ma grand-mère désirait juste avoir de l'argent chaque mois pour vivre bien et donner le plus d'héritage possible à ses enfants.

Mais ce voisin, qui s'est avéré être un courtier indépendant, a placé a peu près 5% de cette somme en fond en euros et 95% en unité de compte!

C'est certain qu'elle ignorait le risque qu'elle prenait.

De plus, il n'a aucunement négocié les frais de versement (je crois que c'est le terme) puisqu'ils étaient à 4,75% alors qu'elle versait une grosse somme.

Elle a évidemment beaucoup perdu. Enfin, le montant de l'imposition pour ses enfants est énorme: 20% de l'assurance-vie.

Il ne l'a pas du tout conseillé mais l'a trompé.

Ma grand-mère est décédée depuis peu. Nous découvrons tous ça petit à petit et nous sommes écœurés.

A votre avis, le courtier n'est-il pas coupable de défaut de conseil et d'abus de confiance?

je vous remercie d'avance.

Par **FABRICE1**, le **14/06/2010** à **17:07**

BONJOUR,

si vous souhaitez denoncer ce professionnel "escroc", je recherche des temoignage en vue de la diffusion d'un reprtage télévisé... n'hesitez pas a me contacter.

cordialement.

coach34@hotmail.fr